

AVIS PUBLIC

PROMULGATION ET ENTRÉE EN VIGUEUR

RÈGLEMENT RGCA11-10-0007-10

AVIS est donné que lors de la séance ordinaire tenue le 11 novembre 2019, le conseil d'arrondissement a adopté le règlement suivant :

RGCA11-10-0007-10 modifiant le Règlement RGCA11-10-0007 sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble afin de modifier la catégorie de projets de la classe L (maison d'hébergement) et la terminologie.

Ce règlement est entré en vigueur le 29 novembre 2019, date inscrite au certificat de conformité et est déposé au bureau de la secrétaire d'arrondissement où il peut être consulté.

À MONTRÉAL, arrondissement de Montréal-Nord, ce 3 décembre 2019.

La secrétaire d'arrondissement,


Marie Marthe Papineau, avocate